

Claudio Zemp, rédacteur de «Prévoyance Professionnelle Suisse»

Les caisses de pensions et le dauphin

Lors des séminaires LPP organisés par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), celle-ci a donné un aperçu de ses méthodes de travail et présenté ses statistiques. La pratique fiscale a également fait partie des thèmes abordés.

La directrice Susanne Schild et Tristan Imhof, chef du département Institutions de prévoyance de l'ABSPF, ont expliqué comment l'Autorité de surveillance bernoise met en œuvre les nouvelles directives concernant les exigences minimales applicables à l'activité de surveillance édictées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Celles-ci, ainsi que quelques autres modifications dans le domaine de la surveillance, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

La concurrence est le principal critère

Tristan Imhof a passé en revue les 367 institutions de prévoyance (IP) avec un total du bilan de 219.3 mias de francs dans la région de surveillance. Il a classé les institutions selon leur forme juridique, leur forme administrative, leurs possibilités d'affiliation et leur but. La distinction la plus importante est celle entre les institutions fermées d'entreprises et de groupes et les IP ouvertes soumises à la concurrence. La région de surveillance bernoise compte 34 IP appartenant à cette seconde catégorie, avec un total du bilan de 69.2 mias de francs. Les 41 IP en cours de liquidation n'ont pas été prises en compte dans les statistiques. A la question du public concernant le nombre de caisses avec lesquelles l'ABSPF entretient un dialogue en matière de surveil-

lance, Tristan Imhof n'a pas fourni de chiffre car cela n'est pas significatif, selon lui. Certains dialogues portent sur des sujets d'importance secondaire, tandis que d'autres nécessitent beaucoup de temps et de ressources. Susanne Schild a décerné une bonne note aux caisses de pensions: «La majorité fait un excellent travail.»

Elle a également fait le point sur les changements de personnel au Conseil de surveillance et remercié les membres. Martin Graf-Neuhaus est le nouveau président du Conseil de surveillance. La vice-présidente Brigitte Buhmann Priester et Stephan Hegner conservent leurs fonctions au sein de l'organe composé de cinq membres. Adrian Urwyler représente désormais le canton de Fribourg en remplacement de Basile Cardinaux. Le cinquième membre est Nicole Ruch.

L'Autorité de surveillance comme «parent dauphin»

Fabian Streit, expert en prévoyance professionnelle à l'ABSPF, a donné un aperçu détaillé de la conception et de la pratique de l'Autorité de surveillance. Il en ressort clairement que l'essentiel est de garantir la sécurité financière et de préserver les intérêts des assurés. M. Streit a également expliqué pourquoi l'Autorité de surveillance s'appuie de plus en plus sur ses propres calculs au lieu de s'en remettre à l'évaluation des ex-

Chère Mobilière, comment gérer les tensions de manière détendue?

En savoir
plus



Près d'un tiers des personnes employées en Suisse se sentent épuisées émotionnellement. La gestion de la santé en entreprise (GSE) aide à préserver et à renforcer la santé des collaboratrices et des collaborateurs.

Quoi qu'il arrive – nous concevons votre prévoyance professionnelle de manière responsable.

la Mobilière

perts: le but est de vérifier la plausibilité des données et de les contrôler dans le cadre d'une approche globale. Il a précisé que l'Autorité de surveillance ne jouait pas un rôle de conseiller, mais pouvait être un «sparing-partner».

Dans son exposé, Fabian Streit a présenté l'activité de surveillance comme une forme d'accompagnement responsable en employant la métaphore de la parentalité, sans pour autant vouloir comparer les institutions de prévoyance surveillées. Il a cité un test tiré d'un magazine, dans lequel quatre modes d'éducation parentale étaient proposés au choix. Selon ce test, les parents se classeraient en quatre catégories: tigres, pingouins, méduses et dauphins. Pour l'expert, l'approche de l'Autorité de surveillance est comparable au mode d'éducation des dauphins intelligents: elle ne traite pas les personnes surveillées de manière trop autoritaire comme les tigres, trop protectrice comme les pingouins, ou encore trop molle comme les méduses. Le travail analytique gagne en importance dans l'activité de surveillance, constate également Fabian Streit.

Appel au secteur

Les séminaires LPP ont été complétés par un module consacré à la prévoyance et à la fiscalité. Sirgit Meier, responsable du domaine droit et coordination de l'ad-

ministration fiscale du canton de Berne, et Marc Wagner, directeur adjoint de Medpension vsao asmac, ont dialogué sur les questions fiscales qui occupent actuellement le devant de la scène: elles portent sur des thèmes classiques tels que la retraite anticipée, la retraite partielle et les versements en capital. Là aussi, une harmonisation des pratiques est en cours entre les cantons, d'une part entre les autorités cantonales, et d'autre part par le biais des arrêts du Tribunal fédéral.

Sirgit Meier a réaffirmé que ce qui est possible en droit de la prévoyance est en principe également accepté sur le plan fiscal. Il est toutefois dans l'ordre des choses que les administrations fiscales explorent les limites de l'encouragement fiscal de la prévoyance. Si une situation relevant du droit de la prévoyance apparaît abusive, les autorités fiscales interviennent. Sirgit Meier a cité un exemple de procédure pragmatique: les rachats effectués afin de combler des lacunes en cas de divorce ne font plus systématiquement l'objet d'un contrôle fiscal, conformément à une décision récente du Tribunal fédéral.

Pour conclure, Marc Wagner a appelé les caisses de pensions à aborder activement la question centrale des impôts avec les assurés: «Le secteur dans son ensemble devrait s'employer davantage à jeter des ponts entre la fiscalité et le droit de la prévoyance.»

International

Comparaison des systèmes de retraite dans le monde

L'indice mondial [Mercer](#) CFA Institute sur les régimes de retraite 2025 compare 52 systèmes de retraite à l'échelle mondiale. Sur la base de plus de 50 indicateurs, les systèmes sont évalués selon trois piliers: la suffisance, la viabilité et l'intégrité. En 2025, les Pays-Bas, l'Islande, le Danemark, Singapour et Israël ont tous obtenu la meilleure note de A. La valeur de l'indice pour la Suisse a légèrement progressé, de 71.5 en 2024 à 72.4 en 2025 (note B). Vous en saurez davantage à ce sujet et sur d'autres thèmes internationaux dans le numéro de décembre de «[Prévoyance Professionnelle Suisse](#)».

**Bâissez sur des fondations solides.
Investissez dans des prêts hypothécaires
suisses orientés sur le rendement,
sécurisés et disponibles rapidement.**

EN SAVOIR PLUS

